



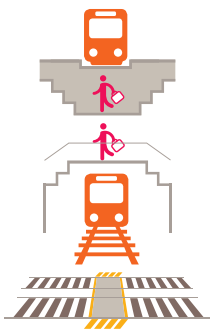
**EN GARE, TRAVERSER
N'IMPORTE OÙ, C'EST
RISQUER D'ALLER
NULLE PART.**

Avant d'emprunter une traversée piétonne :

- Arrêtez-vous
- Regardez toujours des deux côtés
- Ne traversez pas si les signaux sont allumés

Restons vigilants

Plus d'informations : prevention-ferroviaire.fr



UTILISEZ TOUJOURS LES PASSAGES AMÉNAGÉS POUR REJOINDRE VOTRE QUAI OU LA SORTIE DE LA GARE

Ne traversez jamais une voie en dehors du passage aménagé.

Les gares sont équipées :

- de passages souterrains,
- ou de passerelles,
- ou de passages spécialement aménagés pour le public sur les voies.



ARRÊTEZ-VOUS AVANT DE TRAVERSER

Traverser une voie n'est jamais anodin, restez vigilant et ne traversez jamais le passage aménagé avec précipitation.



NE TRAVERSEZ PAS SI LES SIGNAUX PIÉTONS SONT ALLUMÉS AU ROUGE

Le pictogramme allumé signifie qu'un train approche du passage aménagé. Il est alors interdit de traverser la voie.



REGARDEZ TOUJOURS À DROITE ET À GAUCHE AVANT DE TRAVERSER

Un train peut arriver en sens inverse sur l'autre voie.